



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

01 AOUT 2018

Rése
au
Monit
belg

18124191

la chambre du tribunal de commerce
Greffe
Tribunal de Commerce

N° d'entreprise : 0823.302.742

Dénomination

(en entier) : ARCO EXPRESS

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 11000 Bruxelles, Avenue du Port, 104-106 bte 2

Objet de l'acte : Modification de dénomination-Modification de dénomination**Modification de l'objet social-Modification des statuts**

Par devant Cécile FRANCOIS, à 1000 Bruxelles, Place Jean Jacobs, 11, le 5 juillet 2017, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce compétent, enregistré, il résulte que :

S'est réunie ainsi qu'il suit, une assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « Arco Express », dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, Avenue du Port, 104-106 bte 2, ayant un capital social de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 eur) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale qui est intégralement souscrit.

Inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0823. 302.742.

Constituée initialement sous le nom « La Rumba des Saveurs » aux termes d'un acte reçu par le notaire Dimitri Cleenewerck de Crayencour, notaire associé à 1000 Bruxelles, le 12 février 2010, publiés aux annexes du Moniteur belge le 4 mars suivant sous la référence 10032882

Dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Dimitri Cleenewerck de Crayencour, le 30 décembre 2010, publiés aux annexes du Moniteur belge du 21 janvier 2011, sous la référence 11011531

Statuts non modifiés depuis ce jour.

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de Monsieur Javier Gonzales Alvarez, ci-après nommé.

-Monsieur GONZALES ALVARES Javier, né à Bruxelles, le 11 octobre 1964, numéro de registre national : 641011-111.03, domicilié à 1080 Bruxelles, rue des Béguines, 197.

, propriétaire de 50 parts sociales :

-Monsieur PERALVO RODRIGUEZ Miguel, né à Ixelles, le 26 janvier 1963, numéro de registre national : 630126-391.62, domicilié à 1410 Waterloo, Drève du Moulin, 78

Propriétaire de 50 parts sociales

Après que le notaire soussigné ait attiré l'attention du comparant sur les dispositions relatives à la suspension du droit de vote, les comparants ont déclaré que le droit de vote inhérent à la possession de ces parts sociales n'avaient à ce jour pas fait l'objet d'une suspension quelconque.

La présidente constate que, tous les associés étant présents ou représentés, ont été avertis de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, l'assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle l'ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination
- 2) Remplacement de l'objet social
- 3) Adoption de nouveaux statuts

RESOLUTIONS

L'assemblée générale extraordinaire, étant légalement constituée selon les déclarations du président, l'assemblée peut valablement prendre les résolutions suivantes à l'unanimité des voix :

PREMIERE RESOLUTION

MODIFICATION DE LA DENOMINATION

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de modifier le nom de la société en « ARCO LOGISTICS ».

La présente résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION- COMPLETER L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de compléter l'objet sociale par :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

(La société a pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation), « l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce de gros et de détail, le commerce ambulant ainsi que les marchés publics de tous produits et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet actuel et aux activités supplémentaires suivantes :

- Les transports de personnes par taxis,
- L'exploitation de transports rémunérés de personnes tant en voitures, qu'en camionnettes, en autobus ou en limousines,
- La vente, la location et la mise à disposition de tous véhicules avec ou sans chauffeur pour compte propre pour compte de tiers ;
- L'exploitation d'une entreprise de taxis ou autres transports, y compris les bureaux de centralisation d'appels téléphoniques et de transmissions pour taxis
- Les activités de transport de biens et de matériaux ainsi que l'entreposage et le gardiennage de ceux-ci
- Les activités d'intermédiaire dans le secteur des transports et plus généralement les activités rémunérées à la commission ;
- Le management et la gestion de société dans le secteur des transports et toutes activités de conseils en ces matières ;
- les transferts de colis, ainsi que de courrier,
- le transport de sang, d'organes
- le déménagement de meubles, en ce compris avec lifts adaptés ;
- le transport d'animaux
- toute activité de transport, déménagement, de garde-meuble, d'entreposage de meubles, emballage, et toute activité y relative ou connexe;

Transport routier et tout autre transport terrestre de choses pour compte de tiers, exclusivement des activités logistiques : réception, stockage, pesage, conditionnement, étiquetage, préparation de commandes, gestion des stocks ou expédition de matières premières, biens ou produits aux différents stades de leur cycle économique.

-le transport routier de marchandises diverses, en ce compris le courrier express, les transports de marchandises et de matériels dangereux et encombrants, les transports de colis de toute taille et de tout poids.

-l'exploitation d'une entreprise de messagerie de presse, de manutention de marchandises, en ce compris le chargement, le déchargement, le contrôle, le pesage, la surveillance et l'emballage de marchandises,

-l'exploitation d'une entreprise de transport par corbillard, par ambulance et d'une entreprise de pompes funèbres.

-la livraison à domicile de tous les produits et services vendus.

Les activités d'import-export de tous types de biens, mobiliers, matériel, véhicules, matériaux et machines en tout genre, sans que cette énumération ne soit limitative.

-l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, la vente à tempérament, la location à court ou long terme sous toutes modalités, le commerce, sous toutes ses formes, de véhicules de toutes natures, neufs ou d'occasion, et de tout article se rattachant à l'industrie automobile, navale, aéronautique et mécanique, ainsi que la mise à disposition de personnel de conduite et d'accompagnement.

- le commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (= 3,5 tonnes)

Tout service logistique ayant trait directement ou indirectement aux activités/services ci-avant énumérées.

Toutes ces activités peuvent être exercées à titre principal comme à titre de sous-traitance.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur pour son compte ou pour le compte d'autrui, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

La société peut grever ses biens immobiliers d'une hypothèque et affecter en gage tous ses autres biens en ce compris le fonds de commerce, elle peut accorder son aval pour tout emprunt, ouverture de crédit et autres engagements tant pour elle-même que pour tout tiers quel qu'il soit, à condition qu'elle y ait elle-même un quelconque intérêt

Un état résumant la situation active et passive de la société et le rapport du gérant ont été produits, bilan arrêté à la date du 30 juin 2018; les gérants sont dispensés de commenter ledit rapport et ladite situation comptable.

La présente résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION-MODIFICATION DES STATUTS

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'adopter de nouveaux statuts conformément aux résolutions prises ci-avant :

ARTICLE 1 : DENOMINATION

Il est constitué par les présentes une société privée à responsabilité limitée sous la dénomination « ARCO LOGISTICS ».

Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention « société privée à responsabilité limitée » ou des initiales « SPRL », de l'indication précise du siège de la société, du numéro d'entreprise, de l'abréviation « RPM » et de l'indication du siège du tribunal dans le ressort territorial duquel la société a son siège.

ARTICLE 3 : OBJET

La société a pour objet, tant en Belgique, qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation, l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce de gros et de détail, le commerce ambulant ainsi que les marchés publics de tous produits et services se rapportant directement ou indirectement aux activités suivantes:

-la levée, le tri, la distribution, la livraison, le transport et l'acheminement par toutes voies, par routes, mer ou air, ainsi que l'envoi de tous courriers, documents et colis, express ou non, tant à l'échelle nationale qu'internationale ;

-toute activité de transport de marchandises tant au niveau national qu'international, par voies routières, maritimes, fluviales, ferroviaires ou aériennes, ainsi que l'affrètement, l'expédition et l'accomplissement de toutes formalités douanières et autres formalités similaires ;

- Les transports de personnes par taxis,
- L'exploitation de transports rémunérés de personnes tant en voitures, qu'en camionnettes, en autobus ou en limousines,
- La vente, la location et la mise à disposition de tous véhicules avec ou sans chauffeur pour compte propre pour compte de tiers ;
- L'exploitation d'une entreprise de taxis ou autres transports, y compris les bureaux de centralisation d'appels téléphoniques et de transmissions pour taxis
- Les activités de transport de biens et de matériaux ainsi que l'entreposage et le gardiennage de ceux-ci
- Les activités d'intermédiaire dans le secteur des transports et plus généralement les activités rémunérées à la commission ;
- Le management et la gestion de société dans le secteur des transports et toutes activités de conseils en ces matières ;
- les transferts de colis, ainsi que de courrier,
- le transport de sang , d'organes
- le déménagement de meubles, en ce compris avec lifts adaptés ;
- le transport d'animaux
- toute activité de transport, déménagement, de garde-meuble, d'entreposage de meubles, emballage, et toute activité y relative ou connexe;

Transport routier et tout autre transport terrestre de choses pour compte de tiers, pour le compte de tiers exclusivement des activités logistiques : réception, stockage, pesage, conditionnement, étiquetage, préparation de commandes, gestion des stocks ou expédition de matières premières, biens ou produits aux différents stades de leur cycle économique.

-le transport routier de marchandises diverses, en ce compris le courrier express, les transports de marchandises et de matériels dangereux et encombrants, les transports de colis de toute taille et de tout poids.

-l'exploitation d'une entreprise de messagerie de presse, de manutention de marchandises, en ce compris le chargement, le déchargement, le contrôle, le pesage, la surveillance et l'emballage de marchandises,

-l'exploitation d'une entreprise de transport par corbillard, par ambulance et d'une entreprise de pompes funèbres.

-la livraison à domicile de tous les produits et services vendus.

Les activités d'import-export de tous types de biens, mobiliers, matériel, véhicules, matériaux et machines en tout genre, sans que cette énumération ne soit limitative.

-l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, la vente à tempérament, la location à court ou long terme sous toutes modalités, le commerce, sous toutes ses formes, de véhicules de toutes natures, neufs ou d'occasion, et de tout article se rattachant à l'industrie automobile, navale, aéronautique et mécanique, ainsi que la mise à disposition de personnel de conduite et d'accompagnement.

- le commerce de détail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (= 3,5 tonnes)

Tout service logistique ayant trait directement ou indirectement aux activités/services ci-avant énumérées.

Toutes ces activités peuvent être exercées à titre principal comme à titre de sous-traitance.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur pour son compte ou pour le compte d'autrui, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

La société peut grever ses biens immobiliers d'une hypothèque et affecter en gage tous ses autres biens en ce compris le fonds de commerce, elle peut accorder son aval pour tout emprunt, ouverture de crédit et autres engagements tant pour elle-même que pour tout tiers quel qu'il soit, à condition qu'elle y ait elle-même un quelconque intérêt

Cette énumération est exemplative et nullement limitative.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne ces prestations, à la réalisation de ces conditions.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement entièrement ou partiellement la réalisation.

La société peut exercer toutes fonctions et mandats et s'intéresser par voie d'apport , de fusion, de souscription ou de toute autres manière dans toutes autre affaires, entreprise, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des ressources ou à faciliter l'écoulement des services et produits.

Seule l'assemblée générale des associés a qualité pour interpréter cet objet.

La présente résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est terminée à 12heures 30'.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps: expédition.

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Le notaire Cécile FRANCOIS, à Bruxelles.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2018 - Annexes du Moniteur belge

Op de laatste biz. van Luik B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en)
bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen
Verso : Naam en handtekening